

**CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE TESSON**

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 8 JUILLET 2025

N^{bre} de conseillers municipaux en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, Mme Isabelle JOGUET, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON, M. David BAUDRY, M. Régis BRANGER, Mme Elise BRÉMONT, Mme Sabrina MENAND BOUNNE, M. Laurent ETOURNEAU

ABSENTS AVEC
POUVOIR : M. Alain GENEUVRE donne pouvoir à Mme Isabelle JOGUET
M. Jacques DUBOIS donne pouvoir à Mme Elise BRÉMONT
Mme Isabelle MONNET donne pouvoir à M. Mathieu FAVRIAU

ABSENTS : M^{me} Frédérique TRASSARD, Mme Anne-Marie MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Vus, les articles L. 2121-15 et L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre donc la séance à 19 heures 20. Le procès-verbal de la précédente séance est mis au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette séance :

- Délibérations :

- 1.- Versement de subventions aux associations
- 2.- Augmentation des repas servis à la cantine
- 3.- Création et dénomination de voies de circulation
- 4.- Recrutement pour remplacement d'un agent technique en fin de contrat
- 5.- Location des locaux du Bar Restaurant et de la licence IV (Complète la DELIB 06-2025-01)
- 6.- Actualisation du plan de financement pour la demande de subvention DETR et DSIL pour travaux d'extension du Pôle Médical
- 7.- Demande de subvention FEDER pour travaux d'extension du Pôle Médical et plan de financement
- 8.- Location du logement communal 27C avenue Saint Grégoire (Annule et remplace la délibération DELIB 05-2025-05 pour modification du montant du loyer)
- 9.- Location du logement communal 27B avenue Saint Grégoire (Annule et remplace la délibération DELIB 06-2025-02 pour modification du montant du loyer)
- 10.- Location du logement communal 27A avenue Saint Grégoire

- Questions diverses

1/ Procès-verbal des délibérations

Versement de subventions aux associations

Procès-verbal des échanges

Monsieur le Maire expose la nécessité pour le conseil municipal de statuer sur le versement des subventions aux associations, dont les montants ont été décidés lors du vote du budget primitif 2025. Monsieur le Maire rappelle ces montants.

Monsieur le Maire donne des explications supplémentaires concernant la somme allouée aux écoles de Tesson et Rioux. Il rappelle que le montant alloué au Foyer Rural de Tesson se justifie par l'organisation d'une fête importante qui a eu lieu le 5 juillet dernier, montant ayant notamment permis à l'association de financer l'installation d'un espace scénique pour l'accueil de spectacles musicaux.

Ayant précédemment débattu sur ces montants et s'étant accordés sur ces derniers, les membres du conseil municipal approuvent cette délibération.

Exposé des délibérations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de verser aux associations de la commune une subvention afin de poursuivre leur activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

DÉCIDE à l'unanimité des présents

De verser une subvention aux associations de la commune dans l'enveloppe votée au budget 2025 (voir tableau ci-après).

Il est précisé que la somme allouée aux écoles sera versée au coup par coup en fonction des projets.

1- COMMUNE DE TESSON - Principal - BP - 2025

IV – ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES					B8
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					12 000,00
65748	N°1 Subvention		A.P.O GE Cycliste	Association	0,00
65748	N°1 Subvention		ACCA	Association	500,00
65748	N°1 Subvention		ASS LES DRAGONS VERTS	Association	600,00
65748	N°1 Subvention		FCBVT		
65748	N°1 Subvention		ASSO PARENTS D'ELEVES	Association	600,00
65748	N°1 Subvention		ECOLES TESSON/RIOUX		
65748	N°1 Subvention		ASSOC DEP LECTURE	Association	0,00
65748	N°1 Subvention		Association Tesson Pélarique	Association	300,00
65748	N°1 Subvention		BANQUE ALIMENTAIRE	Association	100,00
65748	N°1 Subvention		CLUB FEMMIN DE TESSON	Association	0,00
65748	N°1 Subvention		COOPERATIVE SCOLAIRE	Association	220,00
65748	N°1 Subvention		ECOLE DE RIOUX		
65748	N°1 Subvention		CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	50,00
65748	N°1 Subvention		ECOLES	Etablissement de droit public	5 220,00
65748	N°1 Subvention		FONDATION PATRIMOINE	Entreprise	100,00
65748	N°1 Subvention		FOYER RURAL	Association	4 500,00
65748	N°1 Subvention		LIQUE NAT. FRANC. CONT. CANCER	Association	100,00
65748	N°1 Subvention		NTJ TESSONNAIS	Association	0,00
65748	N°1 Subvention		TESSON SPORTS LOISIRS	Association	0,00
65748	N°1 Subvention		TOUR FEMMIN	Association	0,00

Augmentation du prix des repas servis à la cantine

Procès-verbal des échanges

Monsieur le Maire expose la proposition de Madame JOGUET de réévaluer les prix des repas servis à la cantine scolaire. Monsieur le Maire rappelle que ces prix sont différenciés selon les élèves et le personnel enseignant.

Monsieur le Maire énumère les prix proposés et les compare à ceux pratiqués par les communes voisines. Ces comparaisons confortent la cohérence des propositions faites, celles-ci tenant notamment compte de l'inflation.

Monsieur le Maire juge utile de rappeler que ces prix ne couvrent que très partiellement les frais engagés par la commune pour la fabrication des repas.

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de cette délibération.

Exposé des délibérations

Sur la proposition de **Madame Isabelle JOGUET**, Adjointe chargée des affaires scolaires et plus précisément de la gestion de la cantine scolaire, **Monsieur le Maire** suggère au Conseil Municipal d'augmenter le prix des repas servis aux enfants et aux enseignants, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après échanges de vues,

Vu la circulaire préfectorale en date du 11 juillet 2006,

DÉCIDE à l'unanimité des présents

- d'augmenter le prix du repas servi aux enfants et de le porter de 2,80 € à 3,00 €
- d'augmenter le prix du repas servi aux enseignants, et de le porter de 5,00 € à 5,20 €

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à la rentrée de septembre 2025.

Création et dénomination de voies de circulation

Procès-verbal des échanges

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur le choix des dénominations de plusieurs voiries et emprises publiques nouvellement créées sur la commune. L'assemblée se prononce notamment pour le choix de la « Place du Café » concernant la nouvelle place sise devant le bar-restaurant multiservices.

Entendu les autres propositions, le conseil municipal approuve cette délibération.

Exposé des délibérations

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de nommer les nouvelles voies qui desserviront le parking du Bar Restaurant et le cabinet dentaire actuellement en construction.

Après échange de vues, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

DÉCIDE à l'unanimité des présents

que l'accès au Parking du Bar Restaurant sera nommé **Place du Café**
que la voie d'accès au cabinet dentaire sera nommée **Rue du Fief Bouquet**
de proposer au propriétaire de nommer la voie privée permettant l'accès au lotissement en cours d'aménagement sur la parcelle mère B645 située au 26A rue de la Forge **Impasse du clos de la Forge**

Recrutement pour remplacement d'un agent technique en fin de contrat – portant création d'emploi permanent

Procès-verbal des échanges

Monsieur le Maire relate la situation de Monsieur Guillaume JOLLIER, agent communal actuellement en arrêt maladie. Il propose de ne pas renouveler le contrat de cet agent au regard de sa faible implication concernant la poursuite de sa mission professionnelle auprès de la commune.

Monsieur le Maire expose avoir procédé au recrutement temporaire de Monsieur Stéphane DEWAELE, qui a anciennement travaillé au sein de la commune en tant qu'agent municipal. Considérant la qualité du travail de Monsieur DEWAELE, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de statuer sur le recrutement plus durable de cet agent.

Le conseil municipal approuve ce recrutement et la délibération en question.

Exposé des délibérations

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le budget ;

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant le non renouvellement d'un contractuel sur un emploi d'Adjoint Technique

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural, correspondant au grade d'Adjoint Technique Territoriale, principal 1^{ère} classe ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2025,
- à ce titre, cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire titulaire appartenant à la Filière Technique, Catégorie C, du grade d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Chantiers et réparations pour les services et les bâtiments communaux, entretien des espaces verts et entretien des voiries communales, chef d'équipe,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- Le cas échéant : cet emploi sera occupé éventuellement par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8, 2^o du code général de la fonction publique recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des besoins des services avec l'élargissement du parc locatif de la collectivité engendrant des besoins importants en aménagement et entretien des bâtiments communaux.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle suffisante pour répondre aux exigences de la fiche de poste. Sa rémunération sera fixée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, sur l'échelon 1 et suivra une évolution suivant le déroulé de carrière correspondant.

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 01/09/2025, ci-joint en annexe.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à la déclaration de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2025

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			
Emplois	Catégorie	Nb. Poste	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<i>Filière Administrative</i>			
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	C	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
<i>Filière Technique</i>			

Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe	C	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Adjoint Technique	C	2	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Adjoint Technique contrat Pec	C	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
<i>Filière Administrative</i>			
Adjoint Administratif	C	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs – 30h / hebdomadaire
Adjoint Administratif	C	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs – 24h / hebdomadaire
Adjoint Administratif	C	1	
			Cadre d'emplois des adjoints administratifs – 17h30min / hebdomadaire (Agence postale)
<i>Filière Technique</i>			
Adjoint Technique - entretien des locaux communaux	C	1	Cadres d'emplois des Adjoints techniques – 07 h / hebdomadaire
Adjoint Technique - entretien des locaux de la bibliothèque	C	1	Cadres d'emplois des Adjoints techniques – 02 h / hebdomadaire
Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe - cantinière	C	1	Cadres d'emplois des Adjoints techniques – 26h30min / hebdomadaire
<i>Filière Culturelle</i>			
Adjoint du Patrimoine - bibliothèque	C	1	Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine – 24 h / hebdomadaire

Location des locaux du Bar Restaurant et de la licence IV (Complète la délibération DELIB06-2025-01)

Procès-verbal des échanges

Monsieur le Maire expose au conseil municipal avoir établi un bail locatif avec le futur gérant du restaurant multiservices. Néanmoins, le montant d'une caution est à déterminer. Monsieur le Maire propose un montant au conseil municipal, que celui-ci accepte.

Le conseil municipal approuve donc cette délibération.

Exposé des délibérations

Vu la délibération DELIB 06-2025-01

Vu le bail commercial signé le 30 juin 2025

Considérant que le loyer mensuel avait été fixé de la manière suivante :

Locaux : 1200€ HT/mois soit un loyer de 1440€ TTC par mois

Licence IV : 200€HT/mois soit un loyer de 240€ TTC par mois

Considérant que cinq mois de gratuité sont accordés au locataire (juillet, août, septembre, octobre et novembre 2025) et que de ce fait, les 1^{ers} loyers appelés seront les loyers de décembre 2025.

Le Conseil Municipal,

DEMANDE à l'unanimité des présents

Le versement d'une caution de la valeur de 3 mois de loyers HT soit 3 x 1400€, soit 4200€ HT en décembre 2025

Actualisation du plan de financement pour la demande de subvention DETR et DSIL pour travaux d'extension du Pôle Médical

Procès-verbal des échanges

Monsieur le Maire a réétudié l'analyse des offres financières et techniques reçues au regard de l'appel d'offre réalisé pour l'extension du pôle médical. Il énumère les entreprises retenues à la suite de cette nouvelle étude, en précisant qu'une trentaine d'entreprises avaient répondu initialement à cet appel d'offre.

Le conseil municipal approuve le projet de délibération actant le choix de ces prestataires.

Exposé des délibérations

Vu la délibération DELIB02-2025-07 du 17 février 2025

Vu les conclusions du cabinet MG+ rendues suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux d'extension du Pôle Médical

Vu le choix des entreprises et le montant des travaux s'élevant à :

Entreprises	Montant
Lot 01 Gros œuvre (SAS RIJOL)	108 953,86 €
Lot 02 Charpente Menuiserie bois (SARL BOUGNOTEAU)	25 243,48 €

Lot 03 Couverture (SAS RENOBAT)	16 700,00 €
Lot 04 Menuiseries extérieures (SARL BOUGNOTEAU)	31 926,00 €
Lot 05 Plâtrerie Isolation (SARL DB)	32 196,93 €
Lot 06 Electricité (SARDAIN ELECTRICITE)	34 103,55 €
Lot 07 Plomberie Chauffage Rafraîchissement (DL Thermique)	53 763,89 €
Lot 08 Sols PVC Carrelage Faïence (ENT RIVIERE)	20 765,66 €
Lot 09 Peinture (SARL GUENAUD)	12 140,95 €
Lot 10 VRD (ETATP PICOULET)	51 782,50 €
Honoraires architecte (MG+ Architecture)	45 896,40 €
Bureau contrôle (Alpes Contrôles)	3 950,00 €
Coordonnateur sécurité (Alpes Contrôles)	4 640,00 €
Coût HT	442 063,22 €

Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement pour la demande DETR et DSIL

Le conseil municipal à l'unanimité des présents

APPROUVE à l'unanimité des présents

le nouveau plan de financement ci -dessous :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	22,621 %	100.000,00 €
Etat DSIL	12,682 %	56.063,22 €
LEADER FEDER	15,835 %	70.000,00 €
Participation CDC de Gémozac et Saintonge Viticole	24,431 %	108.000,00 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)	74,569 %	334.063,22 €
Fonds propres	24,431 %	108.000.00 €
Sous-total collectivité	24,431 %	108.000,00 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100,00 %	442.063,22 €

Demande de subvention LEADER FEDER pour travaux d'extension du Pôle Médical

Procès-verbal des échanges

Monsieur le Maire expose la nécessité pour le conseil municipal de statuer sur des demandes de subventions pour le financement de l'extension du pôle médical. Ces demandes peuvent à présent être assorties des montants correspondant aux conclusions de l'appel d'offre.

Indépendamment de ces demandes de subvention demeurant en attente, le projet est actuellement financé, notamment grâce à l'obtention d'une subvention au titre du FEDER, qui se verra complétée par une subvention de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

Le financement du projet sera également assuré par les loyers issus de l'immeuble et par la production d'énergie de panneaux photovoltaïques sur toiture, couvrant ainsi le reste à charge de la commune.

Le conseil municipal approuve cette demande ainsi que la délibération sous-jacente.

Exposé des délibérations

Vu les conclusions du cabinet MG+ rendues suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux d'extension du Pôle Médical

Vu le choix des entreprises et le montant des travaux s'élevant à :

Entreprises	Montant
Lot 01 Gros œuvre (SAS RIJOL)	108 953,86 €
Lot 02 Charpente Menuiserie bois (SARL BOUGNOTEAU)	25 243,48 €
Lot 03 Couverture (SAS RENOBAT)	16 700,00 €
Lot 04 Menuiseries extérieures (SARL BOUGNOTEAU)	31 926,00 €
Lot 05 Plâtrerie Isolation (SARL DB)	32 196,93 €
Lot 06 Electricité (SARDAIN ELECTRICITE)	34 103,55 €
Lot 07 Plomberie Chauffage Rafraîchissement (DL Thermique)	53 763,89 €
Lot 08 Sols PVC Carrelage Faïence (ENT RIVIERE)	20 765,66 €
Lot 09 Peinture (SARL GUENAUD)	12 140,95 €
Lot 10 VRD (ETATP PICOULET)	51 782,50 €
Honoraires architecte (MG+ Architecture)	45 896,40 €
Bureau contrôle (Alpes Contrôles)	3 950,00 €
Coordonnateur sécurité (Alpes Contrôles)	4 640,00 €
Coût HT	442 063,22 €

Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement

Le conseil municipal à l'unanimité des présents

APPROUVE à l'unanimité des présents

le nouveau plan de financement ci -dessous :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR	22,621 %	100.000,00 €
Etat DSIL	12,682 %	56.063,22 €
LEADER FEDER	15,835 %	70.000,00 €
Participation CDC de Gémozac et Saintonge Viticole	24,431 %	108.000,00 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)	74,569 %	334.063,22 €
Fonds propres	24,431 %	108.000,00 €
Sous-total collectivité	24,431 %	108.000,00 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100,00 %	442.063,22 €

S'ENGAGE à l'unanimité des présents

à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE à l'unanimité des présents

le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention FEDER

Location du logement communal 27C avenue Saint Grégoire

Procès-verbal des échanges

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire pour le conseil municipal de statuer sur les montants des loyers de logements communaux sis avenue de l'Estuaire. Les montants déterminés par les délibérations précédemment adoptées par le conseil municipal sont à corriger.

Par la suite, Monsieur le Maire expose une proposition de location du logement situé au 27A, avenue de l'Estuaire. Il précise que des travaux de réfection intérieure sont en cours par les

agents municipaux. Monsieur le Maire propose un montant de loyer tenant compte de ces travaux.

Entendu cet exposé, le conseil municipal approuve les délibérations en question.

Exposé des délibérations

Location du logement communal 27C avenue Saint Grégoire

L'ancien locataire du logement sis au 27C avenue Saint Grégoire ayant donné son congé, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le loyer de ce bien qui sera proposé à un nouveau locataire.

Le Conseil Municipal, après échanges de vues,

DÉCIDE à l'unanimité des présents

De fixer le prix du loyer mensuel à **544,00€ (cinq cent quarante-quatre euros) auquel se rajoutera 1/12 du coût du contrat d'entretien de la chaudière**

DEMANDE

le versement d'une caution de la valeur d'un mois de loyer, à l'entrée dans les lieux

Location du logement communal 27B avenue Saint Grégoire (Annule et remplace la délibération DELIB06-2025-02 pour modification du montant du loyer)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le loyer de ce bien qui sera proposé à un nouveau locataire.

Le Conseil Municipal, après échanges de vues,

DÉCIDE à l'unanimité des présents

De fixer le prix du loyer mensuel à **617,00€ (six cent dix-sept euros) auquel se rajoutera 1/12 du coût du contrat d'entretien de la chaudière (délibération du 27 juillet 2015)**

DEMANDE

le versement d'une caution de la valeur d'un mois de loyer, à l'entrée dans les lieux

DONNE tout pouvoir au Maire

pour établir et signer le bail à intervenir.

Location du logement communal 27A avenue Saint Grégoire

L'ancien locataire du logement sis au 27A avenue Saint Grégoire ayant donné son congé, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le loyer de ce bien qui sera proposé à un nouveau locataire.

Le Conseil Municipal, après échanges de vues,

DÉCIDE à l'unanimité des présents

De fixer le prix du loyer mensuel à **560,00€ (cinq cent soixante euros)** auquel se rajoutera **1/12 du coût du contrat d'entretien de la chaudière**

DEMANDE

le versement d'une caution de la valeur d'un mois de loyer, à l'entrée dans les lieux

2/ Questions diverses

Sécurité de la voie traversante principale du bourg

Monsieur le Maire fait état d'un nouvel accident de la route qui a eu lieu dans le bourg, au sein de l'avenue de Saintonge. Cet accident n'a occasionné que des dégâts matériels.

Constatant la récurrence de tels événements au sein du bourg, Monsieur le Maire expose avoir transmis un courrier au Département sollicitant une solution de ralentissement des véhicules et de sécurisation de la circulation.

Travaux divers

Monsieur le Maire précise poursuivre le projet de rénovation du logement dit « GARDRAT » situé dans l'impasse des Glycines. Il n'est signalé aucun déboire dans la conduite des travaux en cours.

Par ailleurs, les travaux de viabilisation de la parcelle du futur cabinet médical sont en cours et permettront le démarrage rapide de la construction du bâtiment.

Monsieur le Maire dit également avoir reçu une réponse positive suite à une demande de subvention pour l'extension du parking de l'école, d'un montant de 12 000 €.

La réception du bar-restaurant multiservices est prévue le 30 juillet.

Projet d'aménagement d'un terrain sis impasse des Glycines

Monsieur le Maire expose au conseil municipal un nouveau projet visant à aménager le terrain situé au fond de l'impasse des Glycines. Pour mémoire, le terrain représente une surface de 3 800 mètres². Le plan exposé par Monsieur le Maire prévoit 8 lots d'environ 300 mètres², pour un montant des travaux d'aménagement du terrain estimé à 174 000 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet. Après échanges de vues, le conseil municipal lui donne l'autorisation de poursuivre sa réalisation.

Evolution du projet « BARRIGAUX »

Monsieur le Maire rend compte de l'état d'avancement du projet dit « BARRIGAUX » auprès du conseil municipal. Un projet de permis de construire est à l'étude par Monsieur Hervé AUDINET, architecte exerçant à Saint-Sauvant.

Projet de création d'une micro-boulangerie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de création d'une micro-boulangerie au lieu-dit « Chez Dabin », porté par Monsieur Jacques-Antoine DELEVAUX. L'ouverture de cet établissement est prévue pour l'automne 2025. Une campagne de financement est en cours.

Fête de Tesson

Monsieur le Maire se satisfait de la réussite de la fête réalisée le 5 juillet sur le terrain de football de la commune, organisée par le Foyer Rural de Tesson en collaboration avec la commune.

En marge de cet échange, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'investir dans un container qui serait installé sur le site du terrain de football, afin de permettre au Foyer Rural de Tesson de stocker son matériel. L'investissement représenterait une somme de 3 400 €.

Achat d'un défibrillateur

Monsieur le Maire rappelle qu'une formation à l'utilisation du défibrillateur de la commune a été réalisée à l'attention du personnel communal et des habitants. La société ayant réalisé cette formation propose à la commune l'achat d'un second défibrillateur, qui pourrait idéalement être installé au niveau du pôle médical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Fait à Tesson, le 9 juillet 2025.

Le secrétaire de séance,



Le maire,



